



## FORMATION DIPLOMANTE DE NIVEAU IV

### BPJEPS ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

#### Maître-Nageur Sauveteur

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se professionnaliser dans les métiers des activités aquatiques et de la natation et notamment devenir maître-nageur sauveteur au sein de différentes structures (piscine privées ou municipales, lieux de baignade, thalassothérapies, hôtels, organisme de tourisme, etc...)



#### Objectifs de l'action de formation :

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS AAN devra être capable de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage



#### Programme de la formation :

- Connaître l'environnement professionnel : repérer, comprendre, préparer : 182 heures
- Préparer, animer et évaluer des séances et des cycles d'apprentissage de la natation ou d'aisance aquatique : 323 heures
- Conduire et évaluer un projet d'animation dans le champ des activités aquatiques et de la natation : 112 heures



#### Adaptation de votre parcours : problème de handicap, restrictions

Notre référente handicap, Mélandine PREIRA, est présente pour vous accompagner dans la construction de votre projet, en amont de votre formation, durant les tests de sélection et votre parcours de formation.

- *Contactez-la : melandine.preira@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 03*

## BPJEPS AAN

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Éducateur Sportif

Code RNCP : 36248

Code CPF : 241333

Code Diplôme : 44633518

#### Résultat attendu :

- Diplômant
- Accessible en VAE

#### Responsable et contact :

02.35.58.16.00

formation76@profession-sport-loisirs.fr

#### Inscription :

Formulaire en ligne accessible sur notre site

#### Pré-requis :

- être âgé de 18 ans,
- être titulaire du PSE 1 ou de son équivalent à jour de la formation
- être titulaire du BNSSA à jour de la révision
- présenter un certificat médical de non contre-indication
- attester de la réussite au 400m nage libre en moins de 7 min 40

## Equivalences :

Votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'allègement d'heures, de prérequis d'entrée en formation ou d'une équivalence d'UC.

- Renseignez-vous : [formation76@profession-sport-loisirs.fr](mailto:formation76@profession-sport-loisirs.fr) / 02 35 58 16 00



## Méthodes et outils pédagogiques :

Les stagiaires-apprenti.e.s du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation alternent cycles de formation en centre et stages en entreprise, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.

Cette formation permet de garantir le développement d'une véritable identité professionnelle en lien avec la spécialité choisie, 47% du parcours de formation se déroulant dans une structure (association ou collectivité) ayant une activité en relation directe avec la spécialité du BPJEPS.

La réussite du parcours de formation de chaque apprenant passe par :

- L'appropriation du parcours par le stagiaire lui-même,
- Le développement de compétences propres à chacun permettant de valider le BPJEPS.



## La boîte à outils

- Le référentiel de certifications pour séquencer les apprentissages ;
- Le projet d'animation propre à chaque stagiaire ;
- Les livrets de suivi et d'évaluation : outils d'échanges entre le stagiaire, son tuteur et le formateur, il permet d'assurer le suivi du parcours de formation et le suivi de l'alternance ;
- La multimodalité : alternance de séances en présentiel et en distanciel, mises en situation professionnelle, temps de travail individualisé, utilisation d'une plate-forme de FOAD en synchrone et asynchrone, séances collectives et individuelles en visioconférence. 25% du parcours est réalisé en distanciel
- Les badges numériques : valorisation des compétences développées par les apprenants.

# BPJEPS AAN

Conditions d'admission :

Modalité de recrutement :

- Admission après entretien
- Admission après tests (écrit/animation)
- Admission sur dossier

Niveau d'entrée minimum :

Posséder un niveau III (CAP-BEP) voire un niveau IV (Bac) afin d'être en capacité de produire l'ensemble des dossiers attendus dans le cadre de la formation.

Publics :

- Formation continue
- Formation en apprentissage
- Demandeur d'emploi  
Salarié

Lieu de formation :

**Rouen** : CRJS - Rue John Fitzgerald Kennedy, 76650 Petit-Couronne  
*Lignes de bus 27 et 6 pour accéder au CRJS*

Parking : parking gratuit à proximité des locaux



## Modalité de validation

La formation se compose de quatre Unités Capitalisables (UC) qui doivent toutes être validées pour obtenir le BPJEPS AS.

### UC 1 et UC 2 : Epreuve de projet

Production d'un dossier explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance - Soutenance professionnelle.

### UC 3 : Epreuve pédagogique

- Production d'un dossier présentant le cycle d'apprentissage et sa séance en structure d'accueil suivie d'un entretien.
- Mise en situation professionnelle : encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité.

### UC 4 : Epreuve pédagogique

- Démonstration d'aisance technique en réalisant : 100 mètres 4 nages en moins de 1'50 secondes et 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes
- Mise en situation professionnelle : Encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur forme / santé / bien être. La séance est suivie d'un entretien portant sur les activités préalables.
- Epreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation :
- QCM et Question ouverte



## Calendrier et durée :

Date de début : **16 septembre 2024**    Date de fin : **16 septembre 2025**

Durée en centre de formation : **658 heures**

Durée en entreprise : **1092 heures**

*Remarque :*

*Formation du lundi au vendredi - de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.*

## ➤ Modalités d'entrée / sortie :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entrées et sorties à date fixe | <input type="checkbox"/> Entrées et sorties cadencées |
| <input type="checkbox"/> Individualisée                            |   |

## ➤ Rythme :

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Temps plein                       | <input type="checkbox"/> Temps partiel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Temps partiel en cas d'allègement |  |

## ➤ Personnalisation du parcours :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> En groupe (non personnalisable) | <input checked="" type="checkbox"/> Mixte |
| <input checked="" type="checkbox"/> Individualisé        | <input type="checkbox"/> Modularisé       |

# BPJEPS AAN

## Accès handicapé :

oui  non

Commentaire : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Hébergement :

oui  non

AFPA

## Restauration :

oui  non

Commentaire : Le CRJS de Petit-Couronne dispose d'un self avec un tarif très attractif proposé aux stagiaires.

## ➤ **Financement de la formation :**

- un contrat d'alternance
- un financement employeur / OPCO
- un financement CPF Transition Professionnelle
- un auto-financement
- AIF France Travail pour les demandeurs d'emplois ou personnes en CRP/CTP/CSP, cumulable avec le CPF

*Remarque : n'hésitez pas à contacter PSL 76 pour toute question liée à votre financement*

